



LE MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 1^{er} février 2017, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Sylvain Léger
Anik Morin
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Charles Côté
Raymond Ménard
Dany Ouellet

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke
Andreann Thibert

Absences

Richard Durocher

Cécile Gauthier

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président de la CSCV et nouvelles de la FCSQ

- . Attentat au Centre culturel islamique de Québec : le président adresse ses condoléances aux familles des victimes
- . Participation au déjeuner du maire de Thurso où le plan d'action de la municipalité a été présenté
- . Assistera au déjeuner du maire de l'Ange-Gardien, prévu le 5 février prochain

Parole aux commissaires

Monsieur Sylvain Tremblay

- . Attentat au Centre culturel islamique de Québec : a une pensée pour les élèves touchés par ce drame.

Monsieur Raymond Ménard

- . L'organisme SAJO offre 3 journées d'activités gratuites à l'intention des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Monsieur Stéphane Mongeon

- . M. Éric Sincennes se rendra à Poitiers, en France, afin de présenter l'expertise de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins auprès de directions d'école françaises.

Madame Andreann Thibert

- . Salue la passion des élèves qui ont participé à la finale locale de l'Expo-sciences à l'école du Boisé.

Monsieur Daniel Cooke

- . Invite les parents à assister à la conférence de Mme Sarah Plourde, organisé par le comité de parents, le 16 février prochain

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 56 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur Marc-Olivier Bisson;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2017

RÉSOLUTION 57 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 11 janvier 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon :

- . Mentionne que 1 838 élèves de la CSCV (sur environ 6 000) disposent d'un plan d'intervention
- . Fait état du processus de validation d'un code de difficulté ministériel pour un élève

Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Programme Avenir d'enfants : un montant de 400 000 \$ sera disponible au cours des trois prochaines années pour diverses initiatives sur le territoire
- . Élaboration de plan de déplacement pour chacune des écoles du secteur est de la commission scolaire afin de favoriser et d'augmenter le nombre d'élèves marcheurs

Séance publique d'information relative au rapport annuel 2015-2016

Le président invite la population à prendre connaissance du rapport annuel 2015-2016 disponible sur le site web de la CSCV (www.cscv.qc.ca).

Le directeur général présente les résultats obtenus par la commission scolaire en regard des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat intervenue entre la CSCV et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), mais également des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique de la commission scolaire. M. Goudreau fait également état de la reddition de comptes quant à la violence et à l'intimidation dans les écoles conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*.

**POLITIQUE SUR LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES –
ADOPTION**

RÉSOLUTION 58 (2016-2017)

Attendu que, conformément à l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est administrée par le Conseil des commissaires;

Attendu qu'afin de coordonner ses activités, et dans un souci de saine administration et d'efficacité, le Conseil des commissaires se donne certaines règles de gouvernance;

Attendu que lesdites règles de gouvernance n'étaient pas, jusqu'ici, définies dans une seule politique;

Attendu l'intention du Conseil des commissaires de remédier à cette situation;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion, conformément aux dispositions des articles 96.25 et 110.13;

Attendu la recommandation formulée par le comité de gouvernance et d'éthique quant au projet de politique lors de sa rencontre du 12 décembre 2016;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 25 janvier 2017;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;



QUE la Politique sur les règles de gouvernance du Conseil des commissaires soit adoptée telle que déposée (Réf. Recueil de gestion – 5212-03-01).

Monsieur le commissaire Sylvain Léger propose que soit retiré, à l'article 16.3, de la Politique le passage suivant : Faire rapport au Conseil des commissaires de l'appréciation du rendement du directeur général.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote à propos de l'amendement proposé.

POUR (6) : Marc-Olivier Bisson, Charles Côté, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Anik Morin

CONTRE (7) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Martine Caron, Daniel Cooke, Dany Ouellet, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Sur la proposition principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES – ADOPTION

RÉSOLUTION 59 (2016-2017)

Attendu que l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 105 introduit formellement un nouveau mécanisme de concertation en vue d'établir les objectifs, les principes et les critères de répartition annuelle des revenus de la commission scolaire;

Attendu que l'article 193.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoira, à compter du 1^{er} juillet 2017, que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées devra instituer un comité de répartition des ressources formé, en majorité, de directions d'école et de centre;

Attendu que la CSCV souhaite se prévaloir le plus tôt possible de ce nouveau mécanisme de concertation;

Attendu le projet de composition du comité de répartition des ressources;

Attendu que ledit projet a été soumis à la consultation des membres du comité consultatif de gestion lors de leur séance du 18 janvier 2017;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 11 et du 25 janvier 2017;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le document intitulé *Composition, formation et fonctionnement du comité de répartition des ressources* soit adopté tel que déposé;

QUE la composition du comité soit en vigueur à compter du 2 février 2017.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

POUR (11) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Charles Côté, Daniel Cooke, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Anik Morin, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE (1) : Sylvain Léger

ABSTENTION (1) : Dany Ouellet

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

RÉSOLUTION 60 (2016-2017)

Attendu que le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 69,8 % en Outaouais ; l'un des plus faibles au Québec;

Attendu que le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

Attendu que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus, à savoir qu'un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Attendu que les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société quant :

- à la participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- aux taxes et impôts perçus en moins;
- aux coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

Attendu qu'il en coûte moins cher d'agir en prévention ; entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Attendu que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais et ses territoires;

Attendu les avantages d'investir en persévérance scolaire, car cela permet :

- de mettre un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée;
- d'augmenter les recettes gouvernementales provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous;
- de former des citoyens et citoyennes plus engagés;

Attendu que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées déclare la troisième semaine de février comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire (JPS) et de s'inscrire comme partenaire;

QUE la CSCV appuie la Table éducation Outaouais (TÉO) afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Table Éducation Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE 2017 EN OUTAOUAIS - CANDIDATURE DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

RÉSOLUTION 61 (2016-2017)

Attendu que l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec vise à honorer une citoyenne ou un citoyen ayant contribué de façon exceptionnelle à l'avancement de l'éducation et particulièrement à la promotion et au progrès des commissions scolaires et du système public d'enseignement;

Attendu que la cérémonie de l'Ordre du mérite scolaire 2017 en Outaouais est prévue le 6 mai et sera organisée par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;



1922

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 11 janvier 2017;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE la candidature de monsieur Sylvain Tremblay soit soumise par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'obtention de l'Ordre du mérite scolaire 2017 en Outaouais;

QUE monsieur Éric Antoine soit le représentant délégué par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées afin de siéger au comité régional de sélection de l'Ordre du mérite scolaire 2017 en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU
CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

RÉSOLUTION 62 (2016-2017)

Attendu que, conformément à l'article 261.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit procéder à la vérification des antécédents judiciaires des personnes qui sont appelés à œuvrer ou à être en contact avec les élèves;

Attendu qu'il est préférable que cette vérification soit faite par un corps de police;

Attendu l'entente intervenue entre la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et le Service de police de la Ville de Gatineau;

Attendu que ladite entente est conforme à l'entente-cadre définie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 25 janvier 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec le Service de police de la Ville de Gatineau concernant la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 15 FÉVRIER 2017, À 19 HEURES, À LA SALLE
DES COMMISSAIRES DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CSCV**

RÉSOLUTION 63 (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 15 février 2017, à 19 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 10.

Éric Antoine,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général